

/nk.p./

REPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le 28 JUIL 1981

N° 18.B./0122

APOKI/Ancien sup



fait

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

offici

A traiter par
Date entrée : 30-7-81
N° Cl. : 13276/81

fait

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Demande d'ordre
de mission.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Institut Pédagogique National de Butare a vivement souhaité d'être affilié à l'Union Internationale de Physique Pure et Appliquée (UIPPA). A l'heure actuelle, les démarches entreprises dans ce sens par le gouvernement rwandais auprès des responsables de cet organisme ont donné des résultats satisfaisants. Le Rwanda sera accueilli au sein de l'UIPPA lors de la 17ème Assemblée Générale de l'Union qui se tiendra à Paris (France) du 31 août au 3 septembre 1981.

Ainsi j'ai l'honneur de demander à Votre Excellence un ordre de mission en faveur de Monsieur MUTABAZI Innocent, Maître en Sciences Physique et Professeur à l'Université Nationale du Rwanda, désigné par le Comité National Rwandais Provisoire de l'UIPPA pour participer à cette rencontre.

La mission de MUTABAZI Innocent s'établirait sur une période de 8 jours, soit du 29 août au 5 septembre 1981. Bien que professeur à l'U.N.R., Monsieur MUTABAZI partira dans le cadre précis de l'UIPPA dont le correspondant rwandais est l'Institut Pédagogique National.

C'est pourquoi ses frais de voyage et de séjour seront pris en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

9.000 FRF

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

NTAHOBARI Maurice

Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique.

Vu pour approbation :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

Kigali, le 23/7/81

NGARUKIYINTWALI François.

[Signature]

MEMORANDUM

L'Union Internationale de Physique Pure et Appliquée (U I P P A) est un organisme scientifique comprenant plusieurs pays du monde qui s'intéressent à la promotion de la science physique.

L'Union a pour but:

- a) de créer et d'encourager une coopération internationale en physique;
- b) de coordonner les efforts de préparation et de publication des extraits de mémoires et de table de constantes de physique;
- c) de réaliser une entente internationale sur les questions d'unités, d'étalonnage, de nomenclature et de notations;
- d) d'aider la poursuite de recherches intéressantes.

Tout pays désirant adhérer à l'union ne peut le faire qu'à travers soit son Académie Nationale des Sciences; soit par le Conseil National de Recherches et à défaut de ceux-ci, par le gouvernement.

L'Union Internationale de Physique Pure et Appliquée Organise tous les 3 ans une Assemblée Générale au cours de laquelle se rencontrent les délégués des comités nationaux des pays adhérents.

Notre pays ne fait pas partie de l'Union mais depuis 2 ans l'Institut Pédagogique National de Butare a vivement souhaité d'être affilié à cet organisme. Les démarches entreprises par le Ministre de l'Education Nationale (voir la lettre 09.05/4239 du 12 septembre 1980 adressée au Secrétaire Exécutif de l'U I P P A dont copie en annexe) ont abouti à des résultats satisfaisants. La candidature du Rwanda à l'U I P P A sera reçue lors de la XVIIème Assemblée Générale de l'Union qui se tiendra à Paris (France) du 31 août au 3 septembre 1981. Notre pays qui pour le moment attache une grande importance à la promotion de la recherche scientifique et à la collaboration avec les organismes étrangers de recherche scientifique devrait être représenté à cette rencontre. Le Comité National Rwandais de l'U I P P A a désigné Monsieur MUTABAZI Innocent, Maître en Sciences Physiques, Professeur à l'Université Nationale du Rwanda et Secrétaire Adjoint du Comité National Rwandais (Provisoire) de l'U I P P A pour assister à la cérémonie d'affiliation de notre pays à l'U I P P A.

Dans un premier temps, notre pays sera représenté par l'Institut Pédagogique National. Cet institut doit payer les cotisations et s'occuper des problèmes liés à la constitution du Comité National Rwandais. Comme d'ici peu de temps l'I P N n'existera plus en tant que tel, les obligations de cette institution à l'U I P P A seront sous la responsabilité de l'Université Nationale du Rwanda reformée.

09.05/4239

Monsieur le Secrétaire Général de
l'Union Internationale de Physique
Pure et Appliquée
Professeur L. KERWIN, F.R.S.C.
Université Laval
QUEBEC 10.CANADA.

S/couvert de Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

Affiliation de l'Institut
Pédagogique National à
l'I.U.P.A.P.

Monsieur le Secrétaire Général,

Par sa lettre JSM/CP datée 1979-07-06 adressée
à Monsieur KARENZI Pierre-Claver et dont vous avez reçu copie, le Secrétaire
Adjoint de l'IUPAP, Professeur Jan NILLSON, nous informe des conditions
d'adhésion à votre Union.

A ce propos, je vous fais savoir que dans notre
Pays il n'existe ni l'Académie Nationale de Sciences, ni le Conseil National de
Recherche Scientifique mais que nous avons un Institut Pédagogique National au
sein duquel fonctionne un Centre de Recherche Appliquée et de Formation Permanente
(CRAFOP). Le Centre regroupe plusieurs chercheurs dont l'Equipe de recherche sur
les produits naturels du Rwanda. Cette Equipe, composée de Physiciens, Chimistes
et Biologistes, s'intéresse beaucoup à vos activités et aimerait être affiliée à
votre Union.

Ainsi puis-je vous demander, Monsieur le Secré-
taire Général, d'examiner favorablement la candidature de notre Institut que j'ai
l'honneur d'introduire par cette requête.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général,
l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Professeur Jan S. NILLSON
Institute of theoretical physics
Fack, S - 40220 Göteborg,
SWEDEN.
- Monsieur le Directeur de l'I.P.N.
BUTARE.

MUTEMBEREZI Pierre-Claver,
Ministre de l'Education Nationale.
(sé)